

Nombre de conseillers

-en exercice	9
-présents	7
-votants	7
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance 16 février 2016

L'an deux mille seize le 16 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :
08/02/2016

Date d'affichage :
19/02/2016

**PRESENTS : DUCHET C, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M,
HECHTR C, GRANDGIRARD E, SAUTER C**

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

**OBJET :
Affouage sur pied
2015/2016**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes des parcelles 21,22,23 et 5 à l'affouage en futaie affouagère et le produit de la coupe 31 au nettoyage basé sur le volontariat
- Arrête le règlement d'affouage sur pied annexé à la présente délibération.
- Arrête l'engagement des bénéficiaires (annexe 4) à signer obligatoirement pour la délivrance des lots d'affouage et de nettoyage
- Après avoir engagé durant l'automne 2015 une information auprès de la population pour connaître les personnes intéressées pour bénéficier de l'affouage sur pied en 2015-2016 (l'affouage étant partagée par feu, sont admis au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle), arrête le rôle (liste annuelle des affouagistes) de l'affouage sur pied 2015-2016 annexé à la présente délibération
- Fixe le volume maximal des lots à 25 stères ces lots étant attribués aux affouagistes par tirage au sort.
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1100€ ; ce montant étant divisé par le nombre de bénéficiaires de l'affouage arrêté dans le rôle d'affouage sur pied 2015-2016 soit 22 affouagistes. le montant de la taxe d'affouage s'élèvera pour cette campagne à 50€ par affouagiste (annexe 3)
- Fixe le montant du nettoyage dans la parcelle 31 à 20€. Les volontaires étant au nombre de 5. Soit un total de 100€

Envoyé en préfecture le 19/02/2016

Reçu en préfecture le 19/02/2016

Affiché le 19.02.2016

ID : 070-217001064-20160216-2016001-DE

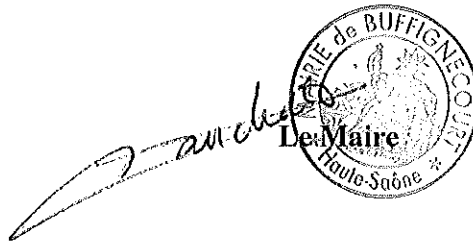
- ⇒ Sont désignés comme garants :
 - Christel DUCHET
 - Emmanuel GRANGIRARD
 - Arnaud KOOS
- ⇒ Les délais d'exploitation (vidange comprise) et d'enlèvement sont fixés dans le règlement d'affouage par parcelle. En cas d'intempéries empêchant la vidange le délai sera prolongé d'autant. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé son exploitation, il sera déchu de ses droits sur le lot attribué.
- ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque parcelle seront spécifiées dans le document figurant en annexe 5, 6 et 7 du règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie

Pour extrait conforme



Nombre de conseillers

-en exercice	9
-présents	7
-votants	7
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance 16 février 2016

L'an deux mille seize le 16 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :
08/02/2016
Date d'affichage :
19/02/2016

**PRESENTS : DUCHET C, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M,
HECHTR C, GRANDGIRARD E, SAUTER C**

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

**OBJET :
Devis ONF**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame Le Maire donne lecture du devis n°
168420560014803612025 concernant les travaux en forêt pour l'année
2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de
l'ONF pour un montant de 1547.80.00€ HT et autorise Mme Le Maire
à signer ce dernier.

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie

Pour extrait conforme

Le Maire

